

Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal

18 octobre 2022

Présents : Mme Chrystèle CATEL ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Jérémy DEVOS, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : Mmes Ophélie COUZEREAU représentée par Frédéric BÉRULLIER, M. Marino PEGORARO représenté par Michel VAN DE VELDE ; MM. Benoit PROYART et Hervé PROYART non représentés.

Absents : Mmes Claire DACHICOURT et Barbara TOMPOUSKY non représentées.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : M. Olivier DUMONT est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 19H30.

1. DEL N°29-10-2022 Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2022 :

Le Procès-verbal de la séance Conseil municipal du 20 septembre 2022 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **10 voix pour**, (F. BÉRULLIER, C. BOULOGNE, O. COUZEREAU représentée, J. DEVOS, O. DUMONT, F. JULLIEN, G. LEFEVRE, M. PEGORARO représenté, V. RETOURNÉ, M. VAN DE VELDE).

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2022.

Arrivée de Mme Chrystèle CATEL à 19H45

2. DEL N°30-10-2022 Changement de clôture de l'école :

M. le Maire présente les devis concernant le remplacement de la clôture de l'école :
Le devis pour les matériaux de Moreuil Matériaux s'élève à 3 568,37 € TTC et le devis de la CCALN pour la main d'œuvre s'élève à 3 116,96 € TTC.

M. le Maire précise que le devis pour la main d'œuvre est estimatif en fonction du chantier car on ne sait pas ce qui se trouve sous la surface du sol. M. le Maire précise que le démontage, le remplacement du portail ainsi que la réfection du béton à la base sont nécessaires. M. RETOURNÉ précise que cela fait deux ans que le sujet est évoqué. M. BÉRULLIER signale que s'il y a un problème d'approvisionnement, le fournisseur n'est pas loin et qu'il est local. M. RETOURNÉ demande quand seraient réalisés ces travaux, il lui est répondu que ce serait pendant les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **11 voix pour**, (F. BÉRULLIER, C. BOULOGNE, C. CATEL, O. COUZEREAU représentée, J. DEVOS, O. DUMONT, F. JULLIEN, G. LEFEVRE, M. PEGORARO représenté, V. RETOURNÉ, M. VAN DE VELDE).

Approuve ces devis et autorise M. le Maire à signer tous les documents concernant ces travaux.

3. DEL N°31-10-2022 Éclairage public :

Suite aux recommandations gouvernementales et afin d'éviter toutes coupures électriques pendant la période hivernale, M. le Maire signale qu'il y a possibilité de couper l'éclairage public la nuit et demande aux membres du Conseil municipal de délibérer sur ce sujet. M. BÉRULLIER informe les membres présents que le prix du Mégawatt/h va passer à environ 871 €. M. BÉRULLIER demande à ce qu'une information soit faite aux habitants pour expliquer cette décision. M. le Maire précise que les prix du groupement de marché passé avec la FDE80 sont garantis jusqu'en 2023. Après calcul, il est estimé qu'avec une plage de coupure de 5H, une économie de 40 % peut être faite sur les factures d'électricité, soit environ 2160 € par an. Mme CATEL demande s'il est possible de différencier les jours de la semaine et le week-end, il lui est répondu que non. Le sujet sera revu dans un an pour voir les économies réalisées. M. LEFEVRE précise qu'il n'est pas contre la coupure nocturne mais qu'il aurait préféré une coupure de 23H à 5H du matin.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à la majorité des voix, **10 voix pour** (C. CATEL, O. COUZEREAU représentée, F. BÉRULLIER, C. BOULOGNE, J. DEVOS, O. DUMONT, F. JULLIEN, M. PEGORARO représenté, M. VAN DE VELDE, V. RETOURNÉ,)

1 voix contre (G. LEFEVRE).

Décide de couper l'éclairage public de 23H30 à 4H30 du matin. M. le Maire va prendre un arrêté en ce sens.

4. DEL N°32-10-2022 Décision modificative N°1/2022 :

Suite à différents changements de codes d'imputations concernant la réfection de la clôture ainsi que l'achat des columbariums, suite également aux ajustements nécessaires pour le budget de fonctionnement, M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il faut prendre une Décision Modificative concernant le Budget 2022.

Section d'Investissement :

- Compte 2138 : Autres constructions :	-11 000,00 €
- Compte 21316 : Équipement du cimetière :	+11 000,00 €
- Compte 2128 : Autres agencements et aménagements de terrain :	+ 10 000,00 €
- Compte 21318 : Autres bâtiments publics :	-10 000,00 €

Section de fonctionnement :

- Compte 678 : Autres charges exceptionnelles :	-1 250,00 €
- Compte 6533 : Cotisations de retraite :	+ 500,00 €
- Compte 61558 : Autres biens mobiliers :	+ 300,00 €
- Compte 6281 : Concours divers (cotisations,) :	+ 400,00 €
- Compte 6336 : Cotisations centre national et centre de gestion :	+ 50,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **11 voix pour**, (F. BÉRULLIER, C. BOULOGNE, C. CATEL, O. COUZEREAU représentée, J. DEVOS, O. DUMONT, F. JULLIEN, G. LEFEVRE, M. PEGORARO représenté, V. RETOURNÉ, M. VAN DE VELDE).

Approuve cette Décision modificative.

5. Local associatif :

M. le Maire fait la présentation visuelle du projet modifié du local associatif. Ce projet a été modifié suite à la rencontre entre M. RETOURNÉ et les associations de la commune. M. RETOURNÉ est maintenant en attente du chiffrage de l'architecte. M. le Maire signale qu'il est possible de demander une subvention mais que le chiffrage est nécessaire pour faire cette demande. Mme CATEL informe les membres que les subventions concernant les accès PMR n'existent plus. M. JULLIEN demande s'il est possible de prévoir un local à poubelles, il lui est répondu que cela sera étudié à la fin des travaux. M. DUMONT demande si les nouvelles tables ont été commandées, il lui est répondu que les tables ne seront commandées que lorsque le local sera terminé faute de place de stockage.

6. Sécurisation rue Thiers :

M. le Maire informe les membres du Conseil que la réunion publique s'est bien passée. Il informe de la réponse donnée par le Conseiller au décideurs locaux à sa demande de capacité de financement de la commune pour ce projet. M. le Maire informe les membres qu'il est toujours en attente de l'estimation de l'effacement des réseaux et qu'une subvention d'environ 130 000 € serait possible. La commune devra faire un emprunt. M. BÉRULLIER pense qu'un emprunt de 500 000 € sur 20 ans serait envisageable sans pénaliser les finances de la commune. Sachant que le local associatif est estimé aux alentours de 130 000 € avec Récupération de la TVA possible et que ce sera le premier chantier. Le chantier de sécurisation de la rue Thiers se fera au moins sur 2 ans. M. le Maire précise que l'estimation sera revue certainement à la baisse car l'aménagement du carrefour pour l'accès au nouveau magasin de LIDL n'est plus à la charge de la commune.

7. Questions diverses :

- M. le Maire demande un volontaire pour être correspondant incendie et secours. M. BÉRULLIER se propose.
- M. le Maire donne de nouvelles informations concernant l'achat de jouets et de cartes cadeaux suite au changement de direction de l'enseigne qui fournissait la commune, Il en a trouvé une qui accepte le règlement par mandat administratif et qui veut bien faire un mix entre cadeaux pour les petits et chèques cadeaux pour les plus grands.
- M. le Maire informe qu'il n'a pas eu de nouvelles concernant les peupliers chemin des vaches. M. Boulogne demande s'il est possible d'y creuser des tranchées afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales, M. BÉRULLIER répond qu'il serait nécessaire de le réagréer. M. le Maire précise qu'il serait judicieux d'abattre les arbres gênants avant de faire ce ragréage et va s'en occuper.
- M. BOULOGNE signale qu'il a ramassé de nombreux déchets plastique dans ce chemin et qu'il s'est aperçu que cela venait du chantier de LIDL. M. BÉRULLIER lui demande de prendre des photos si cela venait à se reproduire. M. le Maire va le signaler à la réunion de chantier qui a lieu le lendemain.
- Mme CATEL demande ce qu'il en est des arbres fruitiers qui devaient être donnés par la société gérant les éoliennes. M. le Maire n'a pas eu d'autres nouvelles et va les relancer.
- M. LEFEVRE signale qu'un taillage a été effectué dans le chemin à proximité du bois aux coulevres, il déplore celui-ci car il a endommagé de jeunes noyers. Il demande à ce que soit fait un courrier pour signaler à la personne qui a effectué cet élagage d'être un peu plus précautionneux lors des prochains taillages.

- M. RETOURNÉ signale que le LOTO QUINE organisé par l'APE s'est bien passé et qu'il a eu de nombreux retours positifs.
- M. RETOURNÉ évoque également le repas des aînés. Quelques retours négatifs vont permettre de repartir sur de bonnes bases l'année prochaine. Il signale également qu'il a eu des retours concernant les colis de fin d'année. Plusieurs membres du Conseil rappellent que Morisel est une des rares communes à faire 2 colis par an et un repas en plus de ceux-ci. Lors des distributions, aucun reproche n'est fait directement et l'accueil a toujours été ressenti positivement par les personnes qui distribuent.
- M. LEFEVRE demande ce qu'il en est des fascines. M. le Maire lui répond qu'une réunion sur l'érosion des sols devrait avoir lieu prochainement à la CCALN, la personne qui avait suivi les fascines sera présente et le problème sera évoqué.
- M. le Maire signale que les courriers concernant le véhicule en stationnement et la finition d'un forage sont partis au courrier.
- M. le Maire précise que le point évoqué lors de la dernière réunion concernant une ATSEM qui utiliserait un système d'alarme pour faire le silence à la cantine est résolu. Une mauvaise interprétation de sonnerie de téléphone a occasionné cette incompréhension. M. RETOURNÉ signale que ce genre de problème devrait être traité en amont et directement avec la mairie afin de ne pas polluer les réunions de Conseil municipal.
- M. DEVOS demande si le problème du 13 juillet a été résolu, il lui est répondu que oui.
- M. le Maire signale qu'il n'a pas réussi à contacter le notaire concernant l'arbre dangereux situé sur une propriété rue du Bosquet. M. le Maire précise que si le Conseil estime qu'il y a danger, la commune peut intervenir.
- M. le Maire signale que le chemin d'exploitation ne sera certainement pas gravillonné cette année.
- M. DEVOS demande ce qu'il en est du devis des buts de Foot évoqués lors d'une précédente réunion. M. RETOURNÉ donne le chiffre de 2007,54 € pour 2 buts. M. LEFEVRE demande s'il est possible de redemander un devis avec des buts plus petits. M. RETOURNÉ va s'en occuper. Le problème reste toujours les terrains situés à proximité de la salle des fêtes qui ne sont pas disponibles.
- M. RETOURNÉ demande à organiser un nouveau tour de ville pour voir les actions à mener dans la commune.
- M. LEFEVRE demande le remplacement des arbres plantés récemment et qui sont morts. M. BÉRULLIER a déjà signalé ce fait à l'entreprise qui les a plantés.

Fin de séance à 21H40

Le secrétaire
Olivier DUMONT